



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **13 octobre 2008**

Délibération n° 2008-0311

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Pôle de compétitivité Imaginove - Soutien au projet de recherche et de développement Graal -
Convention-cadre entre l'Etat et les collectivités territoriales

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux
entreprises - Pôle innovation

Rapporteur : Monsieur Lebuhotel

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 3 octobre 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 14 octobre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Mmes Palleja, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Turcas, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Colin (pouvoir à M. Abadie), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à M. Plazzi), David G. (pouvoir à M. Roche), Ferraro (pouvoir à Mme Dubos), Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Goux (pouvoir à Mme David M.), Justet (pouvoir à M. Longueval), Kabalo (pouvoir à M. Llung), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Louis (pouvoir à Mme Levy), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Muet, Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Lambert), M. Vergiat (pouvoir à M. Rousseau).

Absents non excusés : Mme Bonniel-Chalier, MM. Cochet, Genin, Havard, Mme Perrin-Gilbert, MM. Pillonel, Touraine.

Séance publique du 13 octobre 2008**Délibération n° 2008-0311**

commission principale : développement économique

objet : **Pôle de compétitivité Imaginove - Soutien au projet de recherche et de développement Graal - Convention-cadre entre l'Etat et les collectivités territoriales**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 septembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le pôle de compétitivité Imaginove

Le marché des loisirs numériques est en pleine mutation à la fois par l'arrivée de nouvelles technologies mais aussi par des changements de modèles économiques qui concernent le secteur du jeu vidéo mais aussi celui du cinéma, de l'audiovisuel et de l'animation.

Le pôle loisirs numériques recouvre les activités de l'image en mouvement allant du jeu vidéo au multimédia (en passant par l'animation) et plus largement au cinéma et à l'audiovisuel.

Le pôle Imaginove est constitué de trois structures partenaires : les structures Lyon Game, Citia et Images Rhône-Alpes qui ont décidé de développer ensemble une partie de leurs activités pour, d'une part, accompagner les entreprises sur les projets de recherche et développement qui est le premier objectif de la mise en place des pôles de compétitivité et, d'autre part, faciliter les passerelles entre les trois secteurs désormais confrontés à des enjeux de développement communs. 118 entreprises qui représentent plus de 3 000 emplois sont adhérentes au pôle.

Par délibération en date du 11 septembre 2006, le conseil de Communauté a approuvé le principe de l'intervention de la Communauté urbaine sur des projets de recherche & développement (R&D) des cinq pôles de compétitivité lyonnais. Chaque année, les projets labellisés par le pôle Imaginove font l'objet d'une validation par l'Etat et donnent lieu à une convention-cadre avec l'Etat dans laquelle chaque partenaire définit son niveau d'intervention. Quatre projets auront été soutenus sur la période 2006-2008 pour un montant total de 600 000 € dans le cadre des projets de R&D du pôle de compétitivité Imaginove. La Communauté urbaine envisage de soutenir le projet Graal labellisé par le pôle, dans le cadre du sixième appel à projets des pôles de compétitivité.

Le projet Graal

Ce projet vise au développement d'une plateforme universelle de construction de comportements et à son application aux jeux vidéos et à la robotique ludique. Il s'articule autour d'une technologie innovante et prometteuse : la modélisation probabiliste. Cette plateforme sera développée grâce à ses deux premières applications au sein du projet : le jeu vidéo et la robotique ludique et éducative.

Elle apportera au jeu vidéo un cadre puissant et simple de développement d'intelligence artificielle et donnera à la communauté des joueurs les moyens de modifier les comportements des jeux. Dans le domaine de la robotique, elle permettra au consommateur de construire par lui-même l'intelligence de son robot de manière intuitive et attractive.

POB-Technology aura à l'issue du projet la possibilité de produire des robots plus complexes et aura accès au marché grand public via les enseignes de la grande distribution.

Les retombées économiques du projet : quatre emplois seront créés directement pour la réalisation du projet, 2 M€ de chiffre d'affaires et la création de quinze emplois sont prévus à cinq ans.

Le financement du projet Graal

Le budget global est de 970 400 €, soutenu à hauteur de 504 574 € par l'Etat et les collectivités territoriales.

Projet Graal	Entreprise 1	Entreprise 2	Entreprise 3	Laboratoire
direction générale aux entreprises (DGE)	156 306			123 443
région Rhône-Alpes		144 217		
Communauté urbaine			80 608	
total financements publics	156 306	144 217	80 608	123 443
autofinancement	191 040	176 265	98 520	
budget global	347 346	320 482	179 128	123 443

Modalités d'intervention de la Communauté urbaine

La Communauté urbaine souhaite soutenir le projet Graal en apportant une subvention totale de 80 608 € pour Pob Technology, sur la période 2009-2010 selon les modalités définies dans la convention-cadre faisant l'objet du présent rapport.

La participation financière de la Communauté urbaine fera l'objet d'une convention particulière avec le contractant du projet. Un comité de suivi animé par l'Etat sera mis en place afin de s'assurer du bon déroulement du projet ;

Vu ladite convention ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Décide de soutenir le projet Graal à hauteur de 80 608 € dans le cadre des projets de R&D du pôle de compétitivité Imaginove, labellisé par l'Etat.

2° - Approuve la convention-cadre 2008 entre l'Etat et les collectivités locales partenaires et prend acte de l'engagement de l'Etat sur la période 2009-2010.

3° - Autorise monsieur le président à signer la convention-cadre entre l'Etat et les collectivités partenaires.

4° - Les dépenses seront prélevées sur l'opération n° 1375 individualisée le 11 septembre 2006 pour un montant de 600 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 16 octobre 2008.